DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 DE L'ACIG

DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUT D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU SITE D'EMMAGASINAGE DE POINTE-DU-LAC

1. Références : (i) B-0005, page 6
(ii) B-0027, page 3

Préambule :

À la référence (i), Intragaz mentionne :

Pour plus de précisions, Intragaz ne demande pas à la Régie d'autoriser la création d'un cavalier tarifaire dans le cadre de la présente demande. Elle soumettra plutôt une demande distincte en bonne et due forme une fois le Projet approuvé par la Régie, le cas échéant, et avant sa mise en service. (notre soulignement)

À la référence (ii), Intragaz mentionne :

Il est évident qu'Intragaz prévoyait à l'époque de traiter du cavalier tarifaire dans une demande distincte plutôt qu'à l'intérieur de la présente demande puisqu'elle voyait cette dernière uniquement comme une demande d'autorisation préalable.

Malgré cela, les étapes à franchir et, par conséquent, le calendrier devraient être essentiellement les mêmes, si une Phase 2 était prévue au présent dossier, soit :

− ***Approuver le concept de cavalier tarifaire*** *: Ceci pourrait vraisemblablement se faire à l'intérieur de la décision traitant de la demande d'autorisation du présent dossier* (notre soulignement)

Demande :

1.1 Veuillez clarifier si Intragaz demande d'approuver le concept de cavalier tarifaire dans le présent dossier.

2. Références : (i) B-0015, page 4
(ii) B-0015, page 14
(iii) B-0015, pages 13 à 15

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Le Projet vise principalement à faire passer le volume maximal de retrait quotidien de 1 200 10^3 m^3 à 1 600 10^3 m^3 selon un profil de soutirage comparable à ce qui a été offert historiquement à Énergir tel qu'illustré dans la figure suivante, tout en maintenant la marge de manœuvre opérationnelle historique.

La référence (ii) mentionne :

Le Projet a été modélisé afin de s'assurer qu'il serait en mesure d'offrir une capacité de soutirage quotidienne maximale de 1 600 10^3 m^3selon un profil de soutirage similaire à celui historiquement offert à Énergir. Il est important de noter que cette modélisation comprend une marge de manœuvre opérationnelle comparable à celle qui a été maintenue historiquement, *laquelle est d'environ 10 %.*

Par ailleurs à la référence (iii) Intragaz énumère les bonifications apportées au projet par rapport à 2013 et conclut :

Ces bonifications du Projet contribuent à en accroître la marge de manœuvre opérationnelle.

Demande :

2.1 Veuillez indiquer si vous êtes en mesure de quantifier l'accroissement de la marge de manœuvre résultant des bonifications depuis 2013. Si oui, veuillez fournir la nouvelle marge de manœuvre.

3. **Référence :** B-0025, page 2

Préambule :

La référence mentionne :

Les soumissions reçues étaient qualifiées de fermes et sont conformes à la description des travaux et les spécifications des appels d'offres. Ces composantes sont les suivantes :

- *Unité de compression (offre retenue de 3 400 746 $);*

- *Fourniture de l'unité de déshydratation (offre retenue de 612 000 $);*

- *Installation des réseaux de collecte (offre retenue de 1 382 284 $).*

Par ailleurs, à la même référence Intragaz indique qu'il a inclus à son estimation budgétaire de la contingence afin de pallier aux différents imprévus pouvant survenir. Il précise que la contingence globale est de 10,4% et comprend notamment une contingence de 5% pour la fourniture du compresseur et une contingence de 10 % pour l'installation des conduites de collecte.

Demande :

3.1 Étant donné que les soumissions sont fermes pour l'unité de compression et pour l'installation des réseaux de collecte, veuillez expliquer l'application de contingence pour ces items.